

Date de délivrance :
le 23 février 2026

ANY COMPANY
0 MAIN RD E
ANYWHERE ON A0B 1C2

CECI NE CONSTITUE PAS UN RELEVÉ D'IMPOSITION.

La Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) est responsable d'évaluer et de classer toutes les propriétés en Ontario.

Votre municipalité utilisera votre évaluation pour calculer vos impôts fonciers pour 2026.

POURQUOI EST-CE QUE JE REÇOIS CET AVIS?

Le présent avis d'évaluation foncière amendée remplace l'avis que nous vous avons envoyé précédemment. Nous avons corrigé des renseignements factuels concernant votre propriété, ce qui a amendée la valeur imposable, sa catégorie d'imposition et / ou l'obligation fiscale. Cette modification s'applique aux impôts à compter du 1^{er} janvier 2026.

VUE D'ENSEMBLE DE LA PROPRIÉTÉ :

Numéro de rôle : 12 34 567 899 93400 0000

Emplacement et description : 0 MAIN ST
CON 5 PT LOT 12 NOW RP 40R5123 PART
10,11

Municipalité : ANYWHERE CITY

VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉVALUATION AMENDÉE :

La valeur imposable de votre propriété en date du **1^{er} janvier 2016** :

466 000 \$

La valeur imposable de votre propriété en date du **1^{er} janvier 2012** :

426 584 \$

Entre **2012** et **2016**, la valeur imposable de votre propriété a changé de :

39 416 \$

Qu'arrive-t-il si la valeur imposable a changé?

Votre valeur imposable mise à jour sera utilisée pour calculer vos impôts fonciers pour l'année d'imposition 2026.

Avis d'évaluation foncière amendée

**Pour l'année d'imposition
foncière 2026**

Cet avis contient des renseignements importants concernant une mise à jour apportée à votre propriété durant l'année.

Veuillez visiter le site mpac.ca/fr/notice ou balayer le code QR ci-dessous à l'aide de votre appareil mobile afin d'obtenir de plus amples détails sur la raison du cet avis.



Veuillez le consulter et le conserver pour vos dossiers.

La SEFM évalue et classe toutes les propriétés en Ontario conformément à la *Loi sur l'évaluation foncière* et aux règlements du gouvernement de l'Ontario.

Les évaluations foncières pour l'année d'imposition foncière 2026 resteront fondées sur les valeurs du 1^{er} janvier 2016, qui sont entièrement appliquées progressivement.

La législation applicable prévaut en cas de contradiction entre cet avis et la loi actuelle. Cette évaluation est faite en vertu de l'article 32(1.1) de la *Loi sur l'évaluation foncière*.



RÉSUMÉ DE LA PROPRIÉTÉ :

Type de propriété : Petit immeuble de bureaux

Renseignements sur la propriété : Superficie du lot : 4,02 acres

POUR COMPRENDRE VOTRE AVIS D'ÉVALUATION FONCIÈRE AMENDÉE :

La SEFM vous a déjà envoyé un avis concernant l'évaluation de votre propriété. Depuis, nous avons apporté des corrections aux renseignements factuels que nous détenons au sujet de votre propriété. Cela pourrait inclure :

**Pourquoi
est-ce que je
reçois cet avis ?**

- les bâtiments ou autres structures
- l'utilisation
- les dimensions du lot
- la description légale, ou
- d'autres renseignements factuels qui en affectent la valeur imposable, sa catégorie d'imposition et / ou l'obligation fiscale.



Numéro de rôle :

12 34 567 899 93400 0000

CHANGEMENT(S) À VOTRE ÉVALUATION FONCIÈRE :

Renseignements relatifs à l'évaluation foncière précédente :

Catégorie d'imposition	Valeur au 1 ^{er} janv. 2012	Valeur au 1 ^{er} janv. 2016	Valeur imposable 2026
Résidentiel Imposable	409 791 \$	466 000 \$	466 000 \$

Modifié pour l'année d'imposition 2026 :

Catégorie d'imposition	Valeur au 1 ^{er} janv. 2012	Valeur au 1 ^{er} janv. 2016	Valeur imposable 2026
Exonéré	426 584 \$	466 000 \$	466 000 \$

SOUTIEN SCOLAIRE :

Catégorie de propriété	Type de soutien scolaire	Évaluation foncière 2026
Exonéré	Ne s'applique pas	466 000 \$

Numéro de rôle :

12 34 567 899 93400 0000

OÙ PUIS-JE OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR MON ÉVALUATION?

Rendez-vous à **mpac.ca** et ouvrez une session sur **AboutMyProperty** pour apprendre comment votre propriété a été évaluée, consulter les renseignements qui figurent dans nos dossiers, et la comparer à d'autres propriétés de votre région.

Pour vous inscrire, saisissez votre numéro de rôle et votre clé d'accès qui figurent ci-dessous.

Numéro de rôle :

12 34 567 899 93400 0000

Clé d'accès :

ABCDE FGHIJ 12345

Si vous n'êtes pas d'accord avec les changements apportés à la valeur imposable et / ou la catégorie d'imposition, vous pouvez déposer une demande de réexamen (DR) ou interjeter appel.

Propriétaires d'une propriété classée comme propriété résidentielle, propriété agricole ou forêts aménagées :

Si vous souhaitez faire réexaminer les changements à l'évaluation de votre propriété, la première étape consiste à demander une DR gratuite à la SEFM. Cette étape est nécessaire avant d'interjeter appel auprès de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CREF).

Votre date limite pour le dépôt d'une DR est le 23 juin 2026. Pour déposer une DR, rendez-vous à **mpac.ca**.

Propriétaires de propriétés ayant d'autres catégories d'imposition :

Vous pouvez (mais cela n'est pas obligatoire) demander une DR gratuite avant d'envisager d'interjeter appel auprès de la CREF.

Votre date limite pour interjeter appel auprès de la CREF est le 23 juin 2026. Pour interjeter appel, rendez-vous au site Web de la CREF à tribunalsontario.ca/arb/.

Toutes les propriétés :

Si vous soumettez une DR, vous devez attendre d'avoir obtenu la décision de la SEFM avant d'interjeter appel auprès de la CREF.

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER

Rendez-vous à **mpac.ca** ou prenez contact avec nous au **1 866 296-6722** pour obtenir l'aide d'un de nos experts en évaluation.

Lorsque vous nous contactez, veuillez mentionner votre numéro de rôle.
Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h

Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez informer nos représentants de ce que nous pouvons faire pour mieux y répondre.

To change your language preference, please login to AboutMyProperty on mpac.ca.